



Recouvrement d loyers impayés

Par **jocia**, le **20/01/2010** à **02:03**

Bonjour,

je suis propriétaire d'une villa. Mes locataires sont partis comme des voleurs, en me laissant une ardoise de 4 mois de loyers impayés ainsi que des factures d'eau et d'électricité à payer. Je n'ai pas pu faire d'état des lieux car ils ne m'avaient pas prévenu de leur départ anticipé (seulement après 7mois).

Ils ont laissé la France. J'ai pu retrouver leurs traces en Belgique.

COMMENT FAIRE POUR RECUPERER LES SOMMES DUES ? EXISTE T-IL UNE PROCEDURE PARTICULIERE.

MERCI POUR VOTRE AIDE.

Par **fif64**, le **20/01/2010** à **16:34**

Demander auprès du tribunal un jugement exécutoire.

c'est à dire que le juge (TI ou TGI suivant les montant du) va rendre un jugement disant qu'aux vues des pièces présentées, les personnes en question vous doivent telle somme et qu'elles sont condamnées à vous les payer.

Ce jugement étant exécutoire, vous pourrez vous rendre avec celui-ci chez un huissier, qui mettra tout en oeuvre pour retrouver ces personnes et faire en sorte que vous récupériez votre somme (cela peut finir en saisie sur compte, saisie sur salaire, etc...)

bonne chance en tout cas